

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 1818**

présenté par

M. Hetzel, M. Breton, M. Reiss, M. Le Fur, M. Bazin, Mme Louwagie et Mme Dalloz

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 44 :

« a) Au premier alinéa du III, les mots : « leur dette »... *(le reste sans changement)* ». »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les régimes de retraites complémentaires obligatoires n'ont pas à être intégrés dans ce projet de loi.